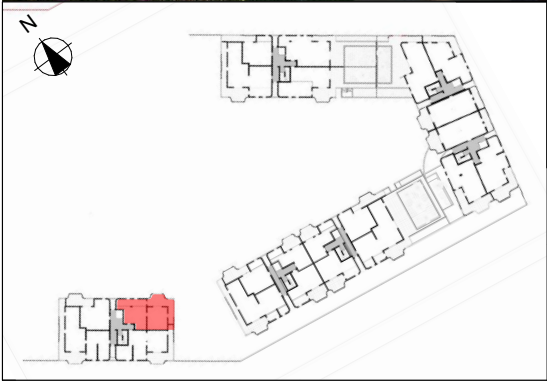
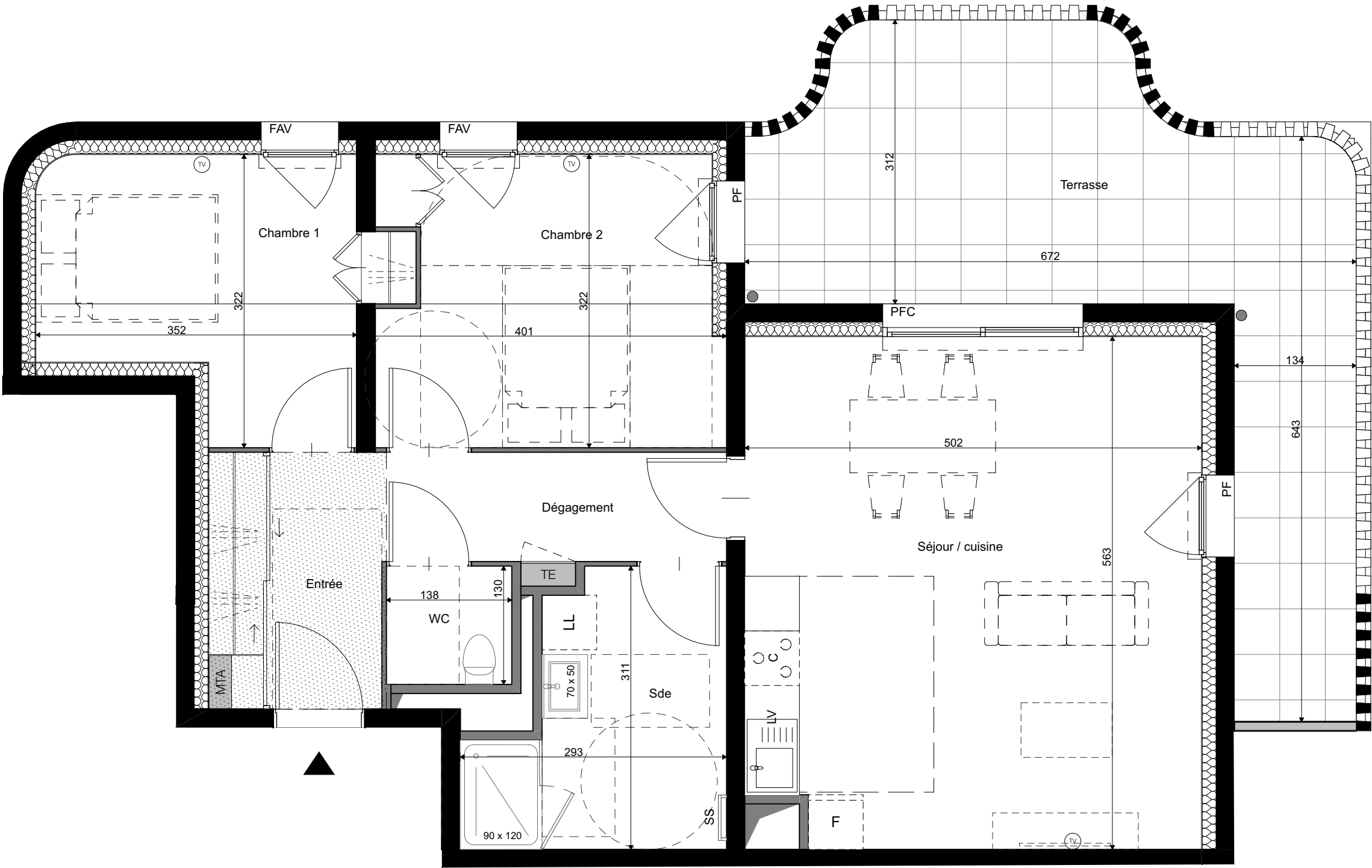




Bâtiment	BAT D
Etage :	R+2
Type :	T3
N° Appartement	D202
Surface habitable	
Séjour/cuisine	27,8
Chambre 1	10,0
Chambre 2	11,6
Sde	7,2
Entrée	5,2
Dgt	4,5
WC	1,8
	68,1 m²
Surface extérieure	
Terrasse	22,9
	22,9 m²

NB : La surface des pièces comprend la surface des placards.
La hauteur sous-plafond est de l'ordre de 250cm sauf indications différentes sur le plan
Les surfaces, les hauteurs, les angles d'implantation et les côtes peuvent varier de 5%.

Logement Libre

LEGENDE

ABREVIATIONS: Sde: Salle d'eau / Sdb: Salle de bains / Dgt: Dégagement / Rgt: Rangement

Porte - Fenêtre avec volets roulants électriques

Baie coulissante avec volets roulants électriques

Fenêtre avec volets roulants électriques

Fenêtre sur allège vitrée avec volets roulants électriques

F

O

LL

LV

Placard

Prise TV

Gaine technique

Sèche serviette

Soffites Faux plafonds

MTA

TE

Module thermique appartement

Tableau électrique

GAMME STYLE

ATELIER D'ARCHITECTURE
EMMANUEL
NEBOUT

NB : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Les surfaces indiquées sont approximatives. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités techniques réglementaires, de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Tous les objets meublants, indiqués en pointillé, ne sont pas fournis. Les équipements ménagers, notamment les éviers, indiquent la position des passages de fluides mais ne sont pas fournis.

Les épaisseurs et positions de voiles sont indicatives. La position des poteaux, ainsi que leurs dimensions, ne sont pas toutes figurées où le sont à titre indicatif.

Les hauteurs sous-plafond, retombées, soffites, faux-plafonds, coffres, canalisations, nourrices, radiateurs, trappes de visite, équipements sanitaires ne sont pas tous figurés où le sont à titre indicatif. Les accès aux extérieurs (jardins, terrasses, balcons, loggias) présenteront des différences de niveaux supérieures à 2 cm pour des raisons techniques, conformément à l'arrêté du 24 décembre 2015 modifié le 23 mars 2016, et telle que précisé sur le plan.

L'implantation des ouvertures et leurs dimensions, l'implantation des cloisons et les surfaces pourront être modifiées en fonction d'impératifs de construction.

PLAN DE COMMERCIALISATION

HELENIS

Habiter l'exceptionnel

Groupe GGL



27/05/2025